

■ **AMYSA-YVERDON SA**, à Yverdon-les-Bains, construction et fabrication de machines (FOSC du 31.12.2002, p. 24). La signature de Haller Max est radiée. La procuration de Délèze André est éteinte. Complément: lors de l'augmentation du capital de CHF 1'600'000 à CHF 1'840'000 (FOSC du 31.12.2002, p. 24), 480 bons de jouissance sans valeur nominale ont été émis, donnant droit à une part du bénéfice, mais au maximum à CHF 250 chacun.

Journal no 4039 du 24.04.2003
(00970712 / CH-550.0.114.521-3)